

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, pourquoi les députés de la majorité continuent-ils à éviter la vérité au sujet de l'appui des néo-démocrates aux programmes de développement de la région atlantique et de diversification de l'économie de l'Ouest? Pourquoi font-ils des remarques scandaleuses au sujet des crédits du budget des dépenses lorsqu'ils savent très bien que les membres de notre parti n'ont pas la possibilité de répondre directement?

Ils savent très bien aussi que dans ce budget des dépenses ils camouflent les 650 000 \$ de frais juridiques de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, une personne citée 14 fois comme étant en violation des directives du gouvernement sur les conflits d'intérêts. Le paiement de ces frais juridiques apparaît scandaleux aux Canadiens. Le gouvernement n'a pas eu le courage d'en faire un crédit séparé. Il l'a camouflé dans les 3 milliards affectés aux programmes généraux, comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Diront-ils aussi que nous sommes contre les pensions de vieillesse parce qu'elles sont dans ce même budget des dépenses? Les Canadiens ne sont pas dupes de cette hypocrisie. Ils savent que le gouvernement n'a pas réussi le développement régional et qu'il peut seulement s'attaquer à l'opposition.

* * *

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gordon Taylor (Bow River):

Le JEUDI 28 janvier 1988 sera connu dans l'histoire de notre pays sous le nom de «jeudi noir», jour où la Cour Suprême a «condamné d'innombrables enfants à naître à la mort par avortement».

Ces propos, avec lesquels je suis d'accord, ont été émis par l'assemblée des délégués des Chevaliers de Colomb du Canada.

Je crois que l'enfant à naître est un être humain dès le moment de la conception. La décision de la Cour Suprême, avec deux juges dissidents, ne change rien à la loi de Dieu. Nous avons besoin d'une législation vigoureuse conforme aux enseignements de la Bible afin de protéger la vie de ces bébés innocents, dont 60 000 ont été assassinés dans l'utérus au Canada l'an dernier.

J'exhorte le gouvernement à rendre illégal l'avortement comme moyen de contraception. Cela donnera à des milliers d'enfants à naître la chance de vivre et couvrira de gloire notre nation.

Article 21 du Règlement

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la quarante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU se déroule actuellement à Genève. L'ordre du jour comprend plusieurs résolutions qui sont extraordinairement importantes pour les autochtones du Canada et du monde entier.

Ces résolutions prévoient la mise au point de normes internationales sur le traitement des autochtones; le lancement d'une étude sur les traités conclus entre les États-nations et les autochtones, et la désignation en 1992 de l'Année internationale des droits des autochtones.

Adoptées à l'unanimité et recommandées pour approbation par la sous-commission des Nations Unies pour la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités, ces résolutions ont l'appui des autochtones du Canada et du monde entier.

Malgré l'énorme progrès que l'adoption de ces résolutions représenterait pour les autochtones et leurs droits, le gouvernement canadien fait activement campagne pour leur rejet. Au lieu de saisir cette occasion pour donner l'exemple aux autres pays, le Canada fait de l'obstruction. Il devrait cesser ses enfantillages et soutenir ces résolutions. Que l'on transmette sans délai ce message aux représentants canadiens qui se trouvent aujourd'hui à Genève.

* * *

[Français]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'UTILISATION DU CODE TÉLÉPHONIQUE DU DÉPUTÉ D'OSHAWA

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, l'organisateur en chef du parti socialiste pour la province de Québec, M. Rémy Trudel, mentionne ses critères d'intervention en politique: honnêteté, honnêteté, honnêteté.

Deux de ses adjoints, aussi organisateurs politiques en Abitibi, MM. Michel Lemyre et Donald Houle, utilisent et suggèrent à leurs collaborateurs et collaboratrices d'utiliser le code téléphonique d'un autre honnête socialiste, celui dont la vie est claire, celui à qui on ne peut rien reprocher.

Monsieur le Président, de l'Abitibi, au niveau de l'organisation politique provinciale du NPD, on utilise et on encourage l'utilisation du code téléphonique du député d'Oshawa.

Cela est l'utilisation malhonnête de l'argent des contribuables canadiens par le parti socialiste. Est-ce là l'honnêteté du chef socialiste? Comment va-t-il s'expliquer à la Chambre aujourd'hui?